

5 objectifs de développement durable rattachés aux projets d'investissement Ségur

Des enjeux de développement durable à intégrer dans les projets immobiliers

1. Amélioration de la performance énergétique
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
3. Résilience aux aléas climatiques
4. Respect de la santé et de l'environnement
5. Gouvernance développement durable

Un principe de proportionnalité s'appliquera selon la taille du projet.

Objectif 1 - Amélioration de la performance énergétique

Le projet doit contribuer à mettre en œuvre le décret tertiaire

- **2 axes :**

- **Rénovation énergétique**

audit énergétique, schéma directeur énergie

- **Sobriété énergétique**

affichage des consommations sur OPERAT, mise en place d'équipement et de système de suivi / gestion des énergies

- Des enjeux énergétiques à intégrer dès l'état des lieux, pour connaître ses besoins et prioriser ses actions
- Une opportunité pour engager une stratégie globale d'amélioration énergétique sur la durée

→ *Indicateurs de suivi : surface rénovée énergétiquement / réduction des consommations énergétiques*

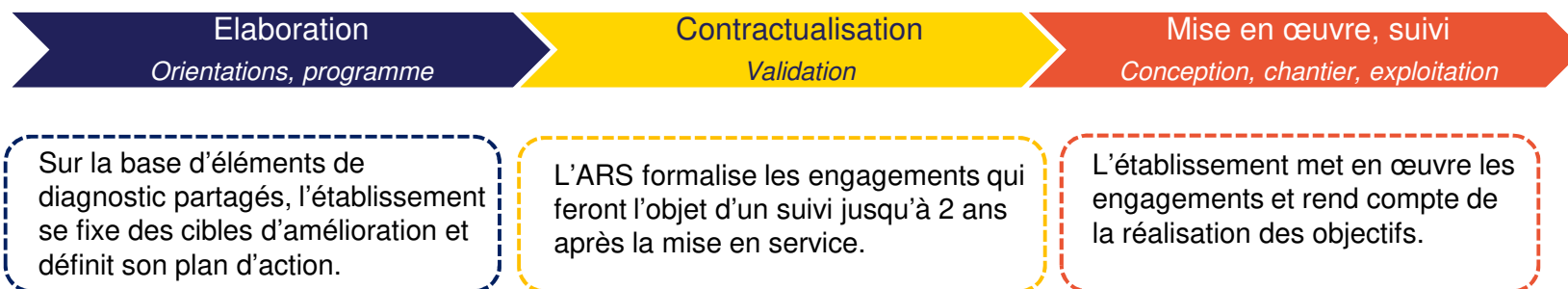
→ **Compétence (interne ou externe)** en performance énergétique dans l'équipe projet

→ **Ressources et partenaires** : outils CSIS et ANAP, démarche EnR'CHOIX dispositifs d'aide ADEME/Région IDF et Banque des Territoires, cycle de webinaires ARS/DRIEAT/ANAP, appui technique et méthodologique ARS,...

*Nota : il y a deux autres enjeux associés aux énergies qui sont rattachés aux objectifs 2 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre : **développer le recours aux énergies renouvelables** et 3. Résilience aux aléas climatiques : **prévenir les risques d'approvisionnement**.*

Sécurisation de l'impact énergétique du projet

L'ARS vous accompagne dans le processus de sécurisation



- Un dialogue établissement/ARS sur la base du guide d'accompagnement du CSIS (en appui du rapport d'évaluation socio-économique pour les projets sanitaires)
- Un « accord de méthode » sur une trajectoire d'amélioration avec une vigilance spécifique sur l'application des items « niveau obligatoire » (réglementaire)
- Un suivi renforcé de la concrétisation des engagements et de l'impact des projets

Merci de votre attention.

N'hésitez pas à poser vos questions et à nous solliciter dans le cadre de l'élaboration de vos projets d'investissement !

Dorothee HENIN, référente Investissement et Développement Durable
dorothee.henin@ars.sante.fr